

#29966

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-711936

120525

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9626 Société : Royal AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre : Kaoutar

Nom & Prénom : ZEMMAMA

Date de naissance : 31/11/1968

Adresse :

Tél. : 0522919331 Total des frais engagés : 4679,80 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Maryam EL IKHLOUFI
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - INPE : 061288304
Email : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZEMMAMA KAOSTAR

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection Scabie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 28/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/08/2022	CS	300,00	INP : 061289305	
25/08/2022	CS	6	Dr Maryam EL IKHLASIFI SPECIALISTE EN OPHTHALMOLOGIE MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX 18, Avenue Stendhal - Casablanca Tunisie INPE - 00122 mikhlasi@outlook.com	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Le 11/06/2018 Boulevard du Commerce Boulevard du Commerce</i>	11-06-2018	18, AV. 0597 1220597 Monte Biologique tel: 091 091 091 959,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

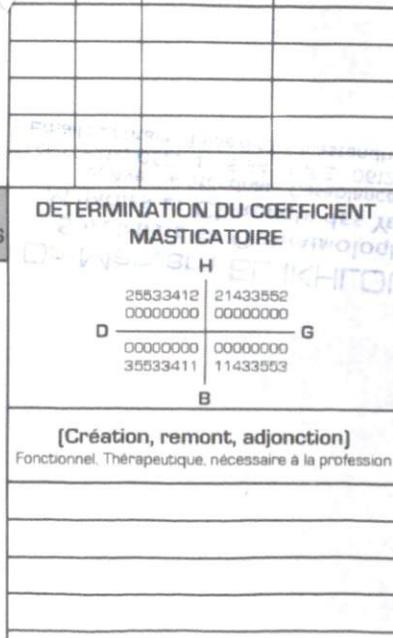
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 CLINIQUE STENDHAL Dr. Stendhal, 55 Avenue Stendhal, 75 94 - Fax 01 45 99 34 00	25.6.88 01 45 99 34 00	OCT	10.09.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LNKO s.a.r.l 46 Bd Zerkouuni - Casa le Compte d'Optic pour tous Mme Bennani Boutaina INPE : 095026449	16/06/2022					2420,00 DHS

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

<p>HER MEDIC PPC 99.00 DHS</p> <p>HER MEDIC PPC 99.00 DHS</p> <p></p> <p>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</p> <p></p>		<p>VR2762C10MAR/0919</p> <p>3 662042 003295</p> <p>Distribué au Maroc par : Laboratoires SOTHEMA B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc N° Homologation Maroc : 1573/2016/DMP/20/DM PPC : 147,00 DH</p> <p>VR2762C10MAR/0919</p> <p>3 662042 003295</p> <p>Distribué au Maroc par : Laboratoires SOTHEMA B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc N° Homologation Maroc : 1573/2016/DMP/20/DM PPC : 147,00 DH</p> <p>NAABAK 4,9% Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH</p> <p>6 118001 101184</p> <p>Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI</p> <p>NAABAK 4,9% Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH</p> <p>6 118001 101184</p> <p>Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI</p> <p>ZALERG 0,25 mg/ml Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH</p> <p>6 118001 002495</p> <p>Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI</p> <p>MONTANT DES SOINS</p> <p>VR2762C10MAR/0919</p> <p>3 662042 003295</p> <p>Distribué au Maroc par : Laboratoires SOTHEMA B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc N° Homologation Maroc : 1573/2016/DMP/20/DM PPC : 147,00 DH</p> <p>DEXAFREE 1 mg/ml Collyre 0,4 ml - PPV : 77,10 DH</p> <p>6 118001 102860</p> <p>Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, 20 110 Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI</p>
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</p>		<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</p>



PT220610142649

11 juin 2022

Mme ZEMMAMA Kaoutar

PHYALM

1 lavage / jour matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

ZALERG

1 goutte x2/Jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

NAABAK 4.9% : COLLYRE CL

1 goutte 2 fois par jour à partir du 2ème mois, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

DEXAFREE COLLYRE

1 goutte x4/J , dans les deux yeux, pendant 8 jours

THEALOSE COLLYRE

1 goutte x4/jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

T 9559,80

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en CHIRURGIE DES YEUX
MALADIES DES YEUX
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél : (+212) 05 22 47 15 94 - INPE : 061288304
Email : ophthalmologie@cliniquestendhal.com

25/06/2022

OCT RNFL

Mme Kaoutar ZEMMAMA

Analyse de la couche des fibres optiques

- **ODG:** Épaisseur de la couche des fibres optiques dans les limites normales dans 4 quadrants **et ce, en comparaison avec les données de la base normative.**
- Épaisseur moyenne OD: 102 µm/ Épaisseur moyenne OG: 110 µm
- C/d vertical: OD: 0.62 et OG: 0.55
- Symétrie RNFL : 94%

Analyse de la couche des cellules ganglionnaires

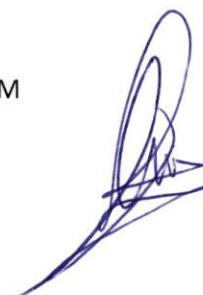
- **ODG :** épaisseur de la couche des cellules ganglionnaires **symétrique** entre les deux hémis-rétines supérieur et inférieur et aux deux yeux
- **CCG OD:89 µm normale / OG 89 µm normale**

OCT maculaire :

OD: Profil fovéolaire conservé. ECM OD =236 µm

OG: Profil fovéolaire conservé. ECM OG =238 µm

DR EL IKHLOUFI MARYAM





PT220610142649

11 juin 2022

Mme ZEMMAMA Kaoutar

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.25 (- 0.50 à 13°)

OG = + 0.50

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.25

~~LNKO s.a.r.l~~
46 Bd Zerktouni - Casablanca
Pour le Compte d'Optic pour tous
Mme Bennani Boutaina
TINKE : 095026449

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste EN Ophthalmologie
Médiennes ET Chirurgie des Yeux
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - INR : 0522 288304
Email : ophthalmologie@cliniquestendhal.com

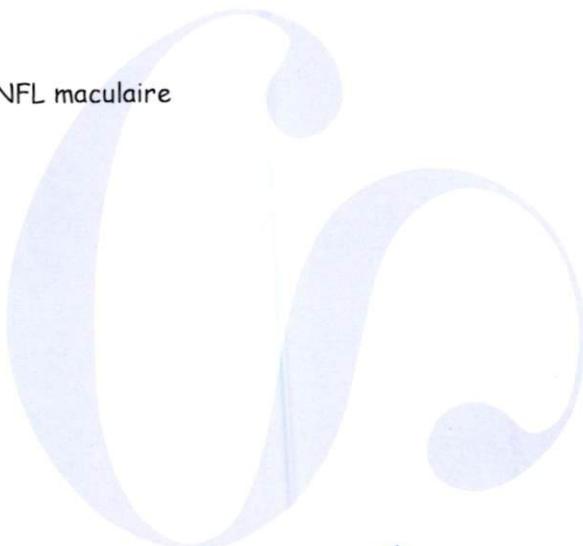


PT220610142649

25 juin 2022

Mme ZEMMAMA Kaoutar

OCT RNFL maculaire



Dr Maryam EL IKHLOUFI
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - INP : 061288304
Email : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

LNKO

16/06/2022

46 Bd Zerkouni 2 éme étage
Casablanca
tél: 06 64 76 36 15
E-mail : Contact@lnkobrand.com

FACTURE N°: 29966

Mme / Mr : ZEMMAMA KAOUTAR

DESCRIPTION	MT HT	TVA 20%	MT TTC
LUNETTES LNKO POUR VISION DE LOIN			
OD : Verres Correction Organique +0,25 (- 0,50 à 13°) Anti lumière bleu	458,33	91,67	550,00
OG : Verres Correction Organique +0,50 Anti lumière bleu	375,00	75,00	450,00
LUNETTES LNKO POUR VISION DE PRES			
Verres Correction Organique	375,00	75,00	450,00
ODG : ADD + 2.25	458,33	91,67	550,00
Verres (vendus pour le compte de optic pour tous numéro 2220439/2220305) *	350,00	70,00	420,00
TOTAL	2 016,67	403,33	2 420,00

Arrêté la présente facture à la somme de : DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT DHS

ICE: 002446492000067 IF: 45647563 PATENTE : 34259285 RC : 460519 CNSS : 2054511

*OPTIC POUR TOUS

Mme Bennani Boutaina
INPE : 095026449

LNKO s.a.r.l
46 Bd Zerkouni Casa
Pour le Compte d'Optic pour tous
Mme Bennani Boutaina
INPE : 095026449

F A C T U R E

N° **4 757** / 2022 du **25/06/2022**

Nom patient	ZEMMAMA KAOUTAR	Entrée 25/06/2022	Sortie 25/06/2022
Prise en charge	PAYANT		

OCT

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
OCT	1,00		1 000,00	1 000,00
			Sous-Total	1 000,00
Total Frais Clinique				1 000,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> MILLE DIRHAMS	Total général	1 000,00
---	----------------------	-----------------

	Espèces				Total encaissé	Solde
Encaissements	1 000,00				1 000,00	0,00


CLINIQUE STENDHAL - SARL AU

18, Avenue Stendhal – Cité Plateau – Casablanca – Tél : 05 22.47.15.94 – Fax 05 22.99.34.51
 Patente N° : 34701064 – Ident. Fisc. : 20697395 – C.N.S.S. : 5200738 – ICE : 01754572000095
 R.C. : 362219 – E-mail : ophtalmologie@cliniquestendhal.com